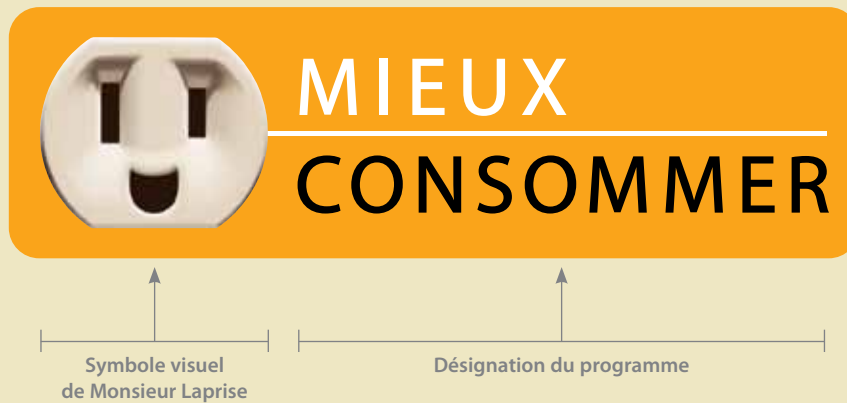


Introduction

Cette section présente les conditions d'utilisation du logo MIEUX CONSOMMER par les partenaires officiels d'Hydro-Québec dans le cadre de son Plan global en efficacité énergétique. L'expression MIEUX CONSOMMER et l'icône de Monsieur Laprise sont des marques enregistrées d'Hydro-Québec. Elles sont hautement appréciées par les clients. Plus ces thèmes sont repris par l'ensemble des partenaires en efficacité énergétique, plus ils seront une expression forte et distinctive du programme, profitant à tous ceux qui s'y associent.



L'utilisation de la dénomination ou du logo MIEUX CONSOMMER sur tout matériel publicitaire doit être approuvée par Hydro-Québec.

Principe 1

L'UTILISATION DU LOGO MIEUX CONSOMMER EST RÉSERVÉE À HYDRO-QUÉBEC ET À SES PARTENAIRES.

Le droit d'utilisation du logo MIEUX CONSOMMER est un privilège réservé aux partenaires d'Hydro-Québec. Seuls ces partenaires sont autorisés à utiliser la dénomination ou le logo. Ils ont l'obligation d'en faire une utilisation conforme aux règles et aux normes graphiques.



Les partenaires sont responsables de faire autoriser le matériel par Hydro-Québec.

Principe 2

L'UTILISATION DU LOGO D'HYDRO-QUÉBEC PAR LES PARTENAIRES EST PROSCRITE.

Le partenariat avec Hydro-Québec dans son programme d'efficacité énergétique ne permet en aucun cas l'utilisation du logo, du nom ou de la signature d'entreprise d'Hydro-Québec. Seule l'utilisation du logo MIEUX CONSOMMER est autorisée.



UTILISATION PROSCRITE

**EN PROMOTION
CE MOIS-CI**

**Achetez 4 thermostats électroniques.
Obtenez le 5^e gratuitement.**





UTILISATION CORRECTE

**EN PROMOTION
CE MOIS-CI**

**Achetez 4 thermostats électroniques.
Obtenez le 5^e gratuitement.**



Principe 3

LES PARTENAIRES SONT RESPONSABLES DE L'UTILISATION CORRECTE DU LOGO MIEUX CONSOMMER.

L'utilisation du logo par les partenaires ne peut porter ombrage à Hydro-Québec ni la placer dans une situation embarrassante. Les partenaires MIEUX CONSOMMER sont responsables de l'utilisation qu'ils font du logo. Ils sont aussi responsables de l'utilisation qu'en font leurs agences, leurs sous-traitants et leurs représentants.



Les partenaires sont responsables de faire autoriser le matériel par Hydro-Québec.

Principe 4

L'ICÔNE ET LE NOM FORMENT UN TOUT QUI NE PEUT ÊTRE MODIFIÉ.

La désignation MIEUX CONSOMMER dans sa typographie et l'icône de Monsieur Laprise forment un tout indivisible. En aucun cas, on ne peut les altérer, les séparer ou en modifier les proportions.

UTILISATIONS PROSCRITES



UTILISATIONS CORRECTES



Taille minimale d'utilisation :
1 pouce de largeur



— 1 pouce —

À noter que cette version est utilisée seulement quand l'espace disponible s'avère très restreint.

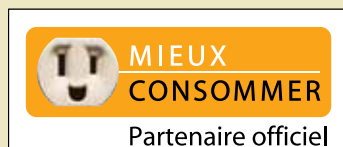
Principe 5

LE LOGO MIEUX CONSOMMER SE PRÉSENTE EN NOMBREUSES VERSIONS AUTORISÉES.

Pour assurer une utilisation harmonieuse et pour maximiser l'impact de l'identité du programme, le logo MIEUX CONSOMMER est décliné en plusieurs options, ainsi qu'en versions française et anglaise. Ci-dessous figurent les versions autorisées. La taille et la position du logo doivent assurer sa bonne lisibilité et son impact sur la pièce.

Versions françaises

Quadrichromie



Version minimale



2 couleurs en aplat



Version minimale



Noir et blanc



Version minimale



Principe 6

L'UTILISATION DE LA DÉSIGNATION MIEUX CONSOMMER DANS UN TEXTE EST RÉGIE.

La désignation MIEUX CONSOMMER doit figurer en majuscules dans les textes. La police de caractère est la même que pour le reste du texte.

MIEUX CONSOMMER est une façon de penser.

majuscule

minuscule